



Document d'objectifs Natura 2000

Site FR-8212008 (directive « oiseaux ») et
FR-8201700 (directive « habitats »)

« Haut-Giffre »

Tome 4 : Annexes

Table des matières

Annexe 1 : Arrêtés ministériels portant création du site N2000 Haut Giffre.....	3
1.1 Zone de Protection Spéciale (ZPS).....	3
1.2 Zone Spéciale de conservation (ZSC).....	6
Annexe 2 : Arrêté préfectoral modificatif de la constitution du comité de pilotage.....	11
Annexe 3 : Liste des Groupes de Travail.....	14
Annexe 4 : Méthodologie des inventaires Habitat – Faune -Flore.....	15
4.1 floristiques et phytosociologiques du haut giffre - Environnement & Paysage (Gregori Lemoine)	15
4.2 Méthodologie d’inventaires faune LPO & GRIFEM	16
Annexe 5 : Données écologiques complémentaires	19
Annexe 6 : Méthodologie d’inventaires Fédération des chasseurs de Haute-Savoie.....	23
Annexe 7 : Méthodologie d’inventaires Alp’Pages - chiroptères.....	24
Annexe 8 : Cartes issues du diagnostic faune FDC 74	31
8.1 Unités Naturelles TLY	31
8.2 Unités de gestion chamois	33
8.3 Unités de gestion cerf.....	34
Annexe 9 : Charte NATURA 2000	35

ANNEXE 1 : ARRETES MINISTERIELS PORTANT CREATION DU SITE N2000 HAUT GIFFRE 1.1 ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

16 avril 2006

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 41 sur 80

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 6 avril 2006 portant désignation du site
Natura 2000 haut Giffre (zone de protection spéciale)

NOR: DEVN060204A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 haut Giffre » (zone de protection spéciale FR 8212008) l'espace délimité sur les neuf cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Haute-Savoie : Morzine, Passy, Samoëns, Sixt-Per-à-Cheval, Verchaix.

Art. 2. – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 haut Giffre » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Savoie, à la direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 2006.

NALLY OLIV

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 HAUT GIFFRE
(zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0650904A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 HAUT GIFFRE » (zone de protection spéciale FR8212008) l'espace délimité sur les neuf cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Haute-Savoie : Morzine, Passy, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix.

Art. 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 HAUT GIFFRE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Savoie, à la direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 AVR. 2006


Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR8212008 HAUT GIFFRE (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement

A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A217	Chevêche d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>
A223	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
A076	Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>
A104	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>
A408	Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus helveticus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A412	Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca saxatilis</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A409	Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix tetrix</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement

A085	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
A087	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
A155	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
A086	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
A096	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
A284	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>
A228	Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>
A282	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>
A280	Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>

1.2 ZONE SPECIALE DE CONSERVATION (ZSC)

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation
du site Natura 2000 Haut Giffre (zone spéciale de conservation)

NOR: DEVN08151A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 25 janvier 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Haut Giffre » (zone spéciale de conservation FR 8201700) l'espace délimité sur les onze cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Haute-Savoie : Passy, Saint-Per-i-Cheval.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 Haut Giffre figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Savoie, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Art. 3. – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,*
JEAN-LOUIS BORLOO

*La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORDET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0815151A

Arrêté du **17 OCT. 2008**

portant désignation du site Natura 2000
HAUT GIFFRE
(zone spéciale de conservation)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 25 janvier 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 HAUT GIFFRE » (zone spéciale de conservation FR8201700) l'espace délimité sur les onze cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Haute-Savoie : Passy, Sixt-Fer-à-Cheval.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 HAUT GIFFRE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Savoie, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

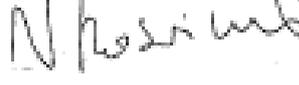
Fait à Paris, le **17 OCT. 2008**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR8201700 HAUT GIFFRE (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoëto-Najasumicetea</i>
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
4060	Landes alpines et boréales
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
7230	Tourbières basses alcalines
7240	* Formations pionnières alpines du <i>Carricion bicoloris-atrofuscae</i>
8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopstetalia ladani</i>)
8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8240	* Pavements calcaires
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
8340	Glaciers permanents
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9410	Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>
1361	Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1065 Damier de la Succise
1087 * Rosalie des Alpes

Euphydryas aurinia
Rosalia alpina

Plantes

1386 Buxbaumie verte
1604 Panicaut des Alpes
1902 Sabot de Vénus

Buxbaumia viridis
Eryngium alpinum
Cypripedium calceolus

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement

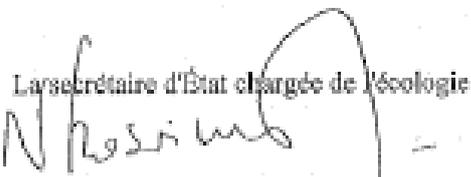
Fait à Paris, le 7 OCT. 2008

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

ANNEXE 2 : ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF DE LA CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service eau environnement
Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Annecy, le 20 février 2013

le PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Affaire suivie par Amédée FAVRE
tél. : 04 56.20.90.32
amedee.favre@haute-savoie.gouv.fr

**Arrêté n° 2013051-0009
modifiant la composition du comité de pilotage du site natura 2000 du Haut-Giffre
ZSC FR 8201700 - Directive Habitats - ZPS FR 8212008 – Directive Oiseaux**

VU la directive 74/409/CEE du conseil du 2 avril 1979 modifiée, concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU la directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 portant sur la conservation des habitats naturels ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-6 relatifs au réseau Natura 2000 et ses articles R. 414-8 et suivants relatifs au document d'objectifs et au comité de pilotage des sites Natura 2000 ;

VU la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment son article 144 ;

VU l'arrêté ministériel du 06/04/2006 portant désignation du site natura 2000 du Haut-Giffre au titre de la directive oiseaux ;

VU l'arrêté ministériel du 17/10/2008 portant désignation du site natura 2000 du Haut-Giffre au titre de la directive habitats ;

VU l'arrêté 2011341-0006 de constitution du comité de pilotage chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du Haut-Giffre en date du 7 décembre 2011 ;

VU l'arrêté 2012250-0006 modifiant la composition du comité de pilotage du site natura 2000 du Haut-Giffre en date du 6 septembre 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013003-0007 du 3 janvier 2013 portant délégation de signature à monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté de subdélégation de signature n° 2013008-0006 du 8 janvier 2013 du directeur départemental des territoires ;

ARRETE

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

Article 1 : l'article 2 de l'arrêté 2011341-0006 de constitution du comité de pilotage (COPIL) chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du Haut-Giffre est modifié comme suit :

Représentants des collectivités locales :

- le maire de Morzine ou son représentant,
- le maire de Passy ou son représentant,
- le maire de Samoëns ou son représentant,
- le maire de Sixt Fer à Cheval ou son représentant,
- le maire de Verchaix ou son représentant,
- le président du syndicat intercommunal à vocation multiple du Haut Giffre ou son représentant,
- le président du syndicat de la vallée du Haut Giffre ou son représentant,
- le président du syndicat mixte d'aménagement de l'arve et de ses abords ou son représentant
- le président de la communauté de communes pays du Mont Blanc ou son représentant,
- le président du syndicat intercommunal à vocation multiple de la vallée d'Aulps ou son représentant,
- le président du conseil général ou son représentant,
- le président du conseil régional ou son représentant.

Représentant du comité de pilotage du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges voisin:

- le président de ce comité de pilotage ou son représentant.

Représentants des propriétaires :

- le président du syndicat des propriétaires forestiers ou son représentant,
- le président du syndicat des propriétaires fonciers ou son représentant,

Représentants des usagers :

- le président de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc ou son représentant,
- le président de la société d'économie alpestre ou son représentant,
- le président du comité départemental de la randonnée pédestre ou son représentant,
- le président de l'association des accompagnateurs en montagne ou son représentant,
- le président du syndicat des gardiens de refuge ou son représentant,
- le président du club alpin français ou son représentant,
- le président du grand massif ou son représentant,
- le président des portes du soleil ou son représentant.

Représentants des Associations de Protection de la Nature ou personnalités scientifiques qualifiées en matière de protection des espaces naturels :

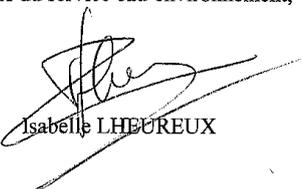
- le président de la FRAPNA Haute-Savoie ou son représentant,
- le président de la ligue de protection des oiseaux ou son représentant,
- le président d'ASTERS ou son représentant,
- le président de la fédération des chasseurs de Haute-Savoie ou son représentant,
- le président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Haute-Savoie ou son représentant,
- Un membre du conseil scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie,
- le président du réseau empreintes 74, ou son représentant,
- le président de l'association intercommunale de chasse agréée Arve Giffre ou son représentant,
- le président de l'AAPPMA du Faucigny ou son représentant,
- le président du groupe de recherche et d'informations sur la faune dans les écosystèmes de montagne (GRIFEM) ou son représentant,
- le président de l'association pour la protection de l'environnement et le cadre de vie (APEC) ou son représentant.

Établissements publics ou services de L'État :

- Monsieur le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts ou son représentant,
- Monsieur le directeur du centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Monsieur le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant.

Article 2 : le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres du COPIL.

P/Le préfet et par délégation,
P/Le directeur départemental des territoires,
La chef du service eau-environnement,



Isabelle LHEUREUX

ANNEXE 3 : LISTE DES GROUPES DE TRAVAIL

Fiche de présence groupe de travail du 13/11/2014

Elaboration DOCOB Haut Giffre

NOM	PRENOM	STRUCTURE
-----	--------	-----------

Groupe de travail Agriculture et Forêt	LAGER	Julien	CRPF
	HORON	Franck	Asters
	SCHACK	Aurore	SEA
	WEIRICH	Nicolas	Chambre d'agriculture
	RICHARD POMET	Jean-José	Garde RN
	GEFFARD	Jean-Paul	ONF
	DESMET	Jean-François	GRIFEM
	PEREIRA	Louise	FDC 74
	BOTTOLIER	Sandrine	CCCMB Natura 2000
	RIVOLLET	Marie	SM3A
	PAGES	Jean-Philippe	Alp'pages
	SIMON	Mélanie	Alp'pages
	DEPARDON	Antoine	CCCAM – Psader
	NASSIVERA	Nadia	Elue Verchaix
DEFFAYET	Paul	AFP Sixt	
FILLION	Claire	Espaces naturels SIVM	

MOGENET Bernard (élue Chambre d'Agriculture SMB) : EXCUSE

Groupe de travail Tourisme et Loisirs	VRIEZ	Laurent	AMM
	HORON	Franck	Asters
	BOULANGER	Isabelle	AMM
	RICHARD POMET	Jean-José	Garde RN
	DESMET	Jean-François	GRIFEM
	PEREIRA	Louise	FDC 74
	BOTTOLIER	Sandrine	CCCMB Natura 2000
	RIVOLLET	Marie	SM3A
	PAGES	Jean-Philippe	Alp'pages
	SIMON	Mélanie	Alp'pages
	DEPARDON	Antoine	CCCAM – Psader
	FILLION	Claire	Espaces naturels SIVM

ANNEXE 4 : METHODOLOGIE DES INVENTAIRES HABITAT - FAUNE -FLORE

4.1 FLORISTIQUES ET PHYTOSOCIOLOGIQUES DU HAUT GIFFRE - ENVIRONNEMENT & PAYSAGE (GREGORI LEMOINE)

1) Zone d'étude

La zone d'étude comprend la partie du site Natura 200 « Haut-Giffre » non incluse dans le périmètre des réserves naturelles de Sixt-Passy et de Passy, ni dans le périmètre du site classé du désert de Platé.

2) Données bibliographiques

- Couche SIG du CBNA
- DOCOB de 1998 et 2001. Le docob de 2001 a été validé
- Documents d'aménagements ONF
- FSD du site Natura 2000
- Inventaire forestier réalisé par le Cemagref « Gestion d'un site natura 2000 en forêt de montagne » (2004)
- Inventaires des ZNIEFF limitrophes et/ou similaires
- Plan de gestion RN Passy
- Rapport d'activité 2011 RN Sixt et plan de gestion non validé de Sixt (2001)

3) Référentiels taxonomiques floristiques et phytosociologiques

- Cahiers d'Habitats Natura 2000, pour les habitats naturels
- Catalogue floristique de la Haute-Savoie (Jordan et Charpin), pour les espèces
- Inventaire National du Patrimoine naturel du M.N.H.N., pour les espèces
- Manuel EUNIS, pour les habitats naturels
- Prodrome des végétations de France, pour les habitats naturels

4) Méthodologie

Compte tenu, d'une part, du temps et des moyens limités pour la réalisation du DOCOB, et d'autre part à la grande superficie du site, le niveau de précision des inventaires a été adapté à la nature et à l'importance des enjeux. Cette adaptation est fonction des habitats et des espèces, ainsi que de l'accessibilité de certains secteurs du site. Le croisement entre ces critères a permis de déterminer le type d'inventaire (du plus fin au plus global) à réaliser selon les secteurs, afin d'optimiser l'effort de prospection. Les habitats prioritaires ont fait l'objet d'un effort de prospection plus important.

Le protocole utilisé a été un relevé floristique et phytosociologique, le plus exhaustif possible. La surface minimale de chaque relevé a été la suivante :

- milieux ouverts (pelouses, prairies, mégaphorbiaies) : de 10 à 50 m²
- landes à Ericacées et Aulnaies vertes : de 100 à 200 m²
- milieux boisés : de 300 à 2.000 m²

Afin d'établir la caractérisation phytosociologique, selon la typologie suivante :

- « + » : espèce peu abondante, voire individu unique
- « 1 » : recouvrement entre 1 et 5 %
- « 2 » : recouvrement entre 5 et 25 %
- « 3 » : recouvrement entre 25 et 50 %
- « 4 » : recouvrement entre 50 et 75 %
- « 5 » : recouvrement supérieur à 75 %

Au total, 182 relevés ont été effectués, de juillet à août 2013, puis de juillet à août

2014. Les forts dénivelés, ainsi que les secteurs inaccessibles sans équipement spécialisé (falaises, éboulis, ...), ont limités l'exhaustivité de la prospection. Par ailleurs, les conditions météorologiques des mois de juillet 2013 et 2014 ont été particulièrement néfastes pour la bonne réalisation de cet inventaire (pluies très fréquentes et neige).

L'analyse écologique et fonctionnelle des habitats présents, qui comprend l'état de conservation, les menaces réelles et potentielles et les enjeux patrimoniaux, a été réalisée par l'observation in situ (perturbations et altérations éventuelles des écosystèmes) et par des recherches bibliographiques sur le site ou sur des sites naturels proches et/ou similaires.

Chaque relevé floristique est accompagné d'un coefficient d'abondance/dominance.

4.2 METHODOLOGIE D'INVENTAIRES FAUNE LPO & GRIFEM

Diagnostics écologiques réalisés par la LPO et le Grifem :

Oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, odonates

Méthodologie

L'ensemble des observations de la Base de données de la LPO Haute-Savoie ainsi que des observations personnelles de Jean-François Desmet (Grifem), ont fait l'objet d'une synthèse dont le but a été de produire une liste des espèces présentes sur le périmètre d'étude (plus zone tampon de 1km) ainsi que de faire **ressortir les espèces nicheuses inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux et à l'Annexe 2 de la Directive habitat, faune, flore** dont la présence est déterminante dans le cadre de l'application du Docob.

Les **oiseaux non nicheurs** mais pour lesquels le site constitue une étape migratoire ou une zone de visite ponctuelle dans l'année font **l'objet de fiches simplifiées dans le tome 2.**

La LPO Haute-Savoie dispose d'un outil de collecte de données en ligne depuis 2007.

Le système Visionature, créé par la société Biovision Sàrl, permet à la LPO Haute-Savoie de collecter environ 200 000 données naturalistes par an depuis son lancement sur les groupes taxonomiques suivants : oiseaux, mammifères (dont chiroptères), reptiles, amphibiens, odonates, rhopalocères. A ce jour, cette base de données rassemble près d'1 400 000 données. Ce système est alimenté par plus de 1500 observateurs et contrôlé quotidiennement par une équipe de 23 vérificateurs reconnus pour leurs compétences naturalistes dans un ou plusieurs groupes taxonomiques (liste disponible sur haute-savoie@lpo.fr).

Quelques données produites par la Station ornithologique de Sempach (CH) sont également présentes dans cette base de données. Ces données sont collectées dans le cadre du suivi automnal mené sur le site de capture de passereaux du col de Bretolet.

Les méthodologies de prospection utilisées par J.F Desmet pour la collecte des données rapportées sont les suivantes :

- Prospections régulières de la zone concernée avec attention particulière portée vers toutes les espèces vertébrées terrestres potentiellement représentées.
- Recherches particulières, aux périodes favorables de détection spécifique :
 - Pic tridactyle avec écoute/repasse
 - Chevêchette d'Europe avec écoute/repasse
 - Chouette de Tengmalm avec écoute/repasse
 - Suivis Grand tétras avec écoute + recherches d'indices (crottes, empreintes, ...)
 - Prospections ponctuelles Gêlinotte des bois avec écoute + recherches d'indices (crottes, empreintes, ...)
 - Salamandre noire : prospections nocturnes ... + caractérisation génétique par analyse ADN.

- A. Campagne de relevés EFP (Echantillonnage Fréquentiel Progressif) adaptés aux oiseaux passereaux en particulier. (dans le cadre d'un travail de doctorat)
- B. Prospections chiroptérologiques acoustiques, réalisées occasionnellement ou dans le cadre d'une campagne planifiée, à l'aide de détecteurs d'ultrasons performants avec possibilité d'analyse complémentaire des sons à l'aide de logiciels spécialisés.
- C. Piégeage/relâcher de micromammifères à l'aide de pièges permettant de capturer vivant.
- D. Prospections Odonates ciblées avec capture/identification/relâcher sur place au niveau des plans d'eau, zones humides ou écoulements de la zone concernée.
- E. Prospections menées dans le cadre de l'établissement et des mises à jour d'atlas :
 - Ornithologiques Nationaux ou Régionaux, des oiseaux nicheurs ou des oiseaux hivernants.
 - Mammalogiques Nationaux ou Régionaux
 - Chiroptérologiques Nationaux ou Régionaux
 - Herpétologiques Nationaux ou Régionaux
 - Odonatologiques Nationaux ou Régionaux

4 espèces visées par la Directive Oiseaux ont fait l'objet de recherches ciblées en 2013 : l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, la Chouette de Tengmalm, et la Chevêchette d'Europe.

Pour l'Aigle royal et le Faucon pèlerin, les aires connues ont fait l'objet d'observations continues durant 2h, à deux reprises entre avril et juillet. Les comportements territoriaux (parades, altercation, transport de matériaux) ont été recherchés. L'occupation des aires connues a été contrôlée.

Pour les chouettes, des points d'écoute/repasse ont été définis sur les massifs boisés sur lesquels les connaissances étaient nulles : Est de la Pointe de Nyon, Nord de la Pointe de Ressachaux. Une première étape de photo-interprétation, couplée à la projection des données existantes, a permis d'identifier les forêts favorables. 22 points ont été disposés à 300 m minimum les uns des autres le long des sentiers et pistes existantes pour des raisons d'accessibilité et afin d'optimiser le temps de prospection. Un passage, de 10 minutes par point (2 minutes de diffusion d'enregistrement + 8 minutes d'écoute), a été réalisé en octobre. Trois soirées ont été allouées à cette recherche (25/10 ; 27/10 ; 28/10). Ces prospections ont été réalisées entre 17h et 23h.

Matériel : GPS Garmin, mini, enceinte radioshack, lecteur mp3

Pour les autres espèces à enjeux (galliformes, pucidés, rapaces, oiseaux nicheurs menacés), aucune prospection ou comptage spécifique n'a été effectué. Seule une synthèse des connaissances bibliographiques et des connaissances acquises lors des prospections spécifiques décrites ci-dessus a été réalisée.

Pour les autres groupes taxonomiques (mammifères, reptiles, amphibiens) aucune prospection ou comptage spécifique n'a été effectué. Seule une synthèse des connaissances bibliographiques a été réalisée.

Diagnostic Faune LPO & GRIFEM - Annexes

ANNEXE 5 : DONNEES ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

ANNEXE : Espèces d'oiseaux présentes sur la ZPS Haut-Giffre. Statut de présence sur le site et statut de conservation à différentes échelles géographiques

Nom espèce	Nom latin	Statut sur la ZPS Haut-Giffre	Statut Haute-Savoie				Echappée	Natura 2000	LR France (pour statut 74)			LR Rhône-Alpes (pour statut 74)			LR Haute-Savoie	Protection nationale
			Nidification	Migration	Hivernage				Nicheur	Hivernant	De passage	Nicheur	Hivernant	De passage		
Accenteur alpin	Prunella collaris	Nc, H	x	x	x										x	
Accenteur mouchet	Prunella modularis	Nc	x	x	x										x	
Aigle botté	Hieraetus pennatus	M, O		O			x								x	
Aigle criard	Aquila clanga	M, O		O											x	
Aigle royal	Aquila chrysaetos	Nc	x	x	x		x	VU			VU	VU	VU	VU	x	
Alouette des champs	Alauda arvensis	Npr, M	x	x	x						VU	VU	VU	VU		
Alouette lulu	Lullula arborea	M, O		x			x								x	
Autour des palombes	Accipiter gentilis	Nc, H	x	x	x										x	
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	M		x			x								x	
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	Nc, M	x	x	x											
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	M, O		x												
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra	Nc, H	x	x	x										x	
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	Nc	x	x	x										x	
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Nc	x	x	x										x	
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	M	O	x										RE	x	
Bondrée apivore	Pernis apivorus	Nc	x	x			x								x	
Bruant fou	Emberiza cia	Npr	x	x	x									VU	x	
Bruant jaune	Emberiza citrinella	Nc	x	x	x			NT			VU				x	
Bruant mélanocéphale	Emberiza melanocephala	M, O		O											x	
Bruant nain	Emberiza pusilla	M, O		O											x	
Bruant ortolan	Emberiza hortulana	M		x			x			EN			VU		x	
Bruant zizi	Emberiza cirlus	M, O	x	x	x									VU	x	
Busard cendré	Circus pygargus	M		x			x								x	
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	M		x			x								x	
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	M		x	x		x					VU		RE	x	
Buse variable	Buteo buteo	Nc, H	x	x	x										x	
Caille des blés	Coturnix coturnix	Npr, M	x	x	x						VU		VU	EN		
Canard chipeau	Anas strepera	M, O	O	x	x						CR	VU				
Canard colvert	Anas platyrhynchos	Nc	x	x	x											
Cassenoix moucheté	Nucifraga caryocatactes	Nc, H	x	x	x										x	
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Nc	x	x	x										x	
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	M, O		x												
Chevalier culblanc	Tringa ochropus	M, O		x											x	
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	V	x	x	x						EN			VU	x	
Chevalier sylvain	Tringa glareola	M, O		x			x								x	
Chevêchette d'Europe	Glaucidium passerinum	Nc, H	x		x		x	VU			VU				x	
Chocard à bec jaune	Pyrrhocorax graculus	Nc, H	x		x										x	
Choucas des tours	Corvus monedula	O	x	x	x									EN	x	
Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus	Nc, H	x		x		x				VU				x	
Chouette hulotte	Strix aluco	Nc, H	x		x										x	
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	M, O		x			x								x	
Cigogne noire	Ciconia nigra	M		x			x			VU					x	
Cincla plongeur	Cinclus cinclus	Nc	x	x	x										x	
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	V	x	x			x							EN	x	
Corbeau freux	Corvus frugilegus	M, O	x	x	x											
Corneille noire	Corvus corone	Nc, H	x	x	x											
Coucou gris	Cuculus canorus	Nc	x	x											x	
Crave à bec rouge	Pyrrhocorax pyrrhocorax	V	x		x		x							EN	x	
Cygne tuberculé	Cygnus olor	V, O	x	x	x										x	
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	M, O	disparu?	O			x							CR	x	
Epervier d'Europe	Accipiter nisus	Nc, M, H	x	x	x										x	
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	Nc	x	x	x										20	
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Nc, M	x	x	x										x	
Faucon émerillon	Falco columbarius	M		x	O								VU		x	

ANNEXE : Espèces d'oiseaux présentes sur la ZPS Haut-Giffre. Statut de présence sur le site et statut de conservation à différentes échelles géographiques

Nom espèce	Nom latin	Statut sur la ZPS Haut-Giffre	Statut Haute-Savoie				Natura 2000	LR France (pour statut 74)			LR Rhône-Alpes (pour statut 74)			LR Haute-Savoie	Protection nationale
			Nidification	Migration	Hivernage	Echappée		Nicheur	Hivernant	De passage	Nicheur	Hivernant	De passage		
Faucon hobereau	Falco subbuteo	M	x	x										x	
Faucon kobez	Falco vespertinus	M, O		x										x	
Faucon pèlerin	Falco peregrinus	Nc, H	x	x	x		x			VU				x	
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Nc	x	x	x									x	
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	Nc	x	x										x	
Fauvette des jardins	Sylvia borin	Nc	x	x										x	
Fauvette grisette	Sylvia communis	M, O	x	x				NT					EN	x	
Foulque macroule	Fulica atra	Nc	x	x	x										
Fuligule milouin	Aythya ferina	M, O	O	x	x										
Fuligule morillon	Aythya fuligula	Nc	O	x	x			NT							
Geai des chênes	Garrulus glandarius	Nc	x	x	x										
Gélinotte des bois	Tetrastes bonasia	Nc	x		x		x	VU							
Gobemouche à collier	Ficedula albicollis	M, O		O										x	
Gobemouche gris	Muscicapa striata	Nc	x	x				VU		NT				x	
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	Nc	?	x						VU			EN	x	
Goéland brun	Larus fuscus	M, O		x	x									x	
Goéland leucophée	Larus michahellis	M, O	x	x	x								VU	x	
Grand Corbeau	Corvus corax	Nc, H	x		x									x	
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	M		x	x									x	
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	V	x		x		x			VU			VU	x	
Grand Tétrás	Tetrao urogallus	disparu	disparu					VU							
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	O	x	x	x									x	
Grimpereau des bois	Certhia familiaris	Nc, H	x	x	x									x	
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	Nc, H	x	x	x									x	
Grive draine	Turdus viscivorus	Nc, M, H	x	x	x										
Grive litorne	Turdus pilaris	Nc, M, H	x	x	x										
Grive mauvis	Turdus iliacus	M, H		x	x										
Grive musicienne	Turdus philomelos	Nc, M, H	x	x	x										
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	Nc, H, M	x	x	x									x	
Guêpier d'Europe	Merops apiaster	M, O	x	x						VU			VU	x	
Gypaète barbu	Gypaetus barbatus	Nc	x		x		x	EN			CR		CR	x	
Harle bièvre	Mergus merganser	V, O	x	x	x			NT						x	
Héron cendré	Ardea cinerea	V, M	x	x	x									x	
Hibou des marais	Asio flammeus	M, O		O								CR		x	
Hibou moyen-duc	Asio otus	Nc, H	x	x	x									x	
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	Nc, M	x	x						VU				x	
Hirondelle de rivage	Riparia riparia	M	x	x						EN			VU	x	
Hirondelle de rochers	Ptyonoprogne rupestris	Nc, M	x	x										x	
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Nc, M	x	x						EN				x	
Huppe fasciée	Upupa epops	M, O	?	x						EN		VU	CR	x	
Hypolaïs icterine	Hippolaïs icterina	M, O		O									RE		
Hypolaïs botté	Iduna caligata	M, O		O										x	
Jaseur boréal	Bombycilla garrulus	M, O		O	O									x	
Labbe à longue queue	Stercorarius longicaudus	M, O		O						VU				x	
Lagopède alpin	Lagopus muta	Nc, H	x		x										
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	Nc, M	x	x	x			VU						x	
Locustelle tachetée	Locustella naevia	M, O	?	x								VU	EN	x	
Martinet à ventre blanc	Apus melba	Nc, M	x	x										x	
Martinet noir	Apus apus	M	x	x										x	
Merle à plastron	Turdus torquatus	Nc, M	x	x	x									x	
Merle noir	Turdus merula	Nc, M	x	x	x										
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	Nc, H	x	x	x									x	
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Nc, H	x	x	x									x	
Mésange boréale	Poecile montanus	Nc, H	x	x	x									x	
Mésange charbonnière	Parus major	Nc, H	x	x	x									x	

Légende et explication des statuts

Statuts de conservation	Statut de présence /nidification
O : occasionnel	Nc : nicheur certain
NT : quasi menacé	Npr : nicheur probable
VU : vulnérable	Npo : nicheur possible
EN : En danger	M : migrateur
CR : En danger critique	H : hivernant
RE : disparue	V : visiteur (estivant)
	O : occasionnel

ANNEXE 6 : METHODOLOGIE D'INVENTAIRES FEDERATION DES CHASSEURS DE HAUTE-SAVOIE

Diagnostics réalisés par la fédération des chasseurs :

Galliformes et ongulés sauvages

1) Objectifs et méthodologie

Cette étude vise à caractériser l'état de conservation des populations de galliformes sur le site Natura 2000 du Haut Giffre (tétrasyre, bartavelle et gélinotte). Ces espèces sont inscrites aux annexes I et II de la Directive Oiseaux.

Ce travail, basé sur la méthodologie proposée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), doit livrer une vision précise de l'état actuel de ces populations et de leurs perspectives futures. Les résultats permettront d'identifier les actions prioritaires à engager pour la conservation ou de le développement de ces espèces.

Compte tenu de la présence de prédateurs à proximité ou sur le site N2000 du Haut Giffre (lynx) et de charognards, il est apparu indispensable de livrer dans ce rapport un état des lieux des ongulés sauvages garant de la présence de ces espèces sur le site N2000 du Haut-Giffre. Les données de comptages et de prélèvements réalisés selon les attributions aux plans de chasse permettent de mieux comprendre la dynamique de la grande faune sur le site (cerf, mouflon, chamois, chevreuil, sanglier).

Point sur la méthode du MNHN :

Quatre paramètres permettent de déterminer l'état de conservation d'une espèce, à savoir ; son aire de répartition, ses effectifs, son habitat, et ses perspectives futures. Des règles de pondération permettent ensuite de définir l'état de conservation global de l'espèce. Ces règles reposent sur le principe de précaution, il suffit qu'un seul critère soit mauvais pour que l'état de conservation global soit mauvais. Les critères utilisés dans le tableau réalisé par le MNHN exacerbent donc le côté défavorable des paramètres déterminant l'état de conservation, et ne livrent pas au premier abord les raisons précises de ce classement en vue d'une amélioration. Ce rapport joint directement aux

tableaux de résultats de cette méthode, les éléments explicatifs nécessaires à la compréhension des résultats.

2) Sources des données

Thématiques	Données
Galliformes de montagne (Tétras-lyre ; Bartavelle ; Gélinotte)	<u>Origine</u> : Comptages FDC74 et compléments OGM 2012 Tétraonidés (Tétras Lyre, Bartavelle Gélinotte) : cartographie des zones sensibles.
Ongulés sauvages (Chamois, Bouquetins, Mouflons, Cerfs, Chevreuils)	<u>Origine</u> : Comptages FDC74 et connaissances empiriques sociétés chasses
Propositions de mesures de gestion espèces d'intérêt communautaire	<u>Origine</u> : Service technique FDC74
Fiches descriptives espèces d'intérêt communautaire (Tétras-lyre, Gélinotte des Bois, Bartavelle)	<u>Origine</u> : Service technique FDC74 - ONCFS
Prélèvements annuels d'ongulés et plan de chasse	<u>Origine</u> : FDC74, plans de chasse annuels

ANNEXE 7 : METHODOLOGIE D'INVENTAIRES ALP'PAGES - CHIROPTERES

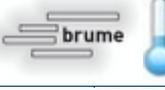
Données bibliographiques

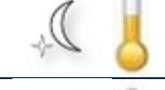
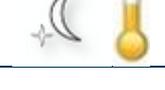
Une analyse bibliographique des données existantes a été réalisée. Ces données proviennent :

- Du réseau Natura 2000 ;
- De l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) ;
- De l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ;
- De la Direction de l'Environnement Rhône Alpes (DREAL) ;
- De la Réserve Naturelle du Vallon de Bérard ;
- De la Réserve Naturelle de Sixt-Passy ;
- De l'Office National des Forêts (ONF) ;
- De l'Office National de Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ;
- De l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) ;
- De l'observatoire de la diversité en Rhône Alpes (<http://biodiversite.rhonealpes.fr/>)
- De la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO - site www.faune-isere.org).

Dates d'inventaires

Les inventaires concernant les Chiroptères du site ont été menés en 2014 :

Date de prospection	Lieu de prospection	Conditions météorologiques	Type d'inventaire
30 Juillet 2014 - journée	Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns		Recherche de gîtes favorables
30 Juillet 2014 - nuit	Sixt-Fer-à-Cheval		Acoustique, enregistrement sur toute la nuit (SM2+)
30 juillet 2014 - nuit	Samoëns		Acoustique, écoute active sur le début de la nuit (D240X)
01 Août 2014 - journée	Samoëns, Joux Plane, Morzine		Recherche de gîtes favorables
01 Août 2014 - nuit	Joux Plane		Acoustique, enregistrement sur toute la nuit (SM2+)
05 août 2014 - journée	Désert de Platé		Recherche de gîtes favorables
05 août 2014 - nuit	Désert de Platé		Acoustique, enregistrement sur toute la nuit (SM2+)

Date de prospection	Lieu de prospection	Conditions météorologiques	Type d'inventaire
05 août 2014 - nuit	Désert de Platé		Acoustique, écoute active sur le début de la nuit (D240X)
06 Août 2014 - nuit	Lignon		Acoustique, enregistrement sur toute la nuit (SM2+)
18 Août 2014 - nuit	Le Latay		Acoustique, enregistrement sur toute la nuit (SM2+)
18 Août 2014 - nuit	Les Vallons		Acoustique, écoute active sur le début de la nuit (D240X)
02 Septembre 2014 - journée	Totalité du site		Recherche de gîtes favorables
02 Septembre 2014 - fin de journée	Vallon de la Manche		Contact visuel et écoute active (D240X)
02 Septembre 2014 - nuit	Vallée des Ardoisières		Acoustique, écoute active sur le début de la nuit (D240X)
02 Septembre 2014 - nuit	Vallon de Chardonnière		Acoustique, enregistrement sur toute la nuit (SM2+)
03 Septembre 2014 - nuit	Sixt-Nambride		Acoustique, enregistrement sur toute la nuit (SM2+)

05 Septembre 2014 - nuit	Sixt-Fond de la Combe		Acoustique, enregistrement sur toute la nuit (SM2+)
13 Septembre 2014 - nuit	Morzinette		Acoustique, enregistrement sur toute la nuit (SM2+)

Tabl. 1 - Dates de prospections réalisées sur le secteur d'étude

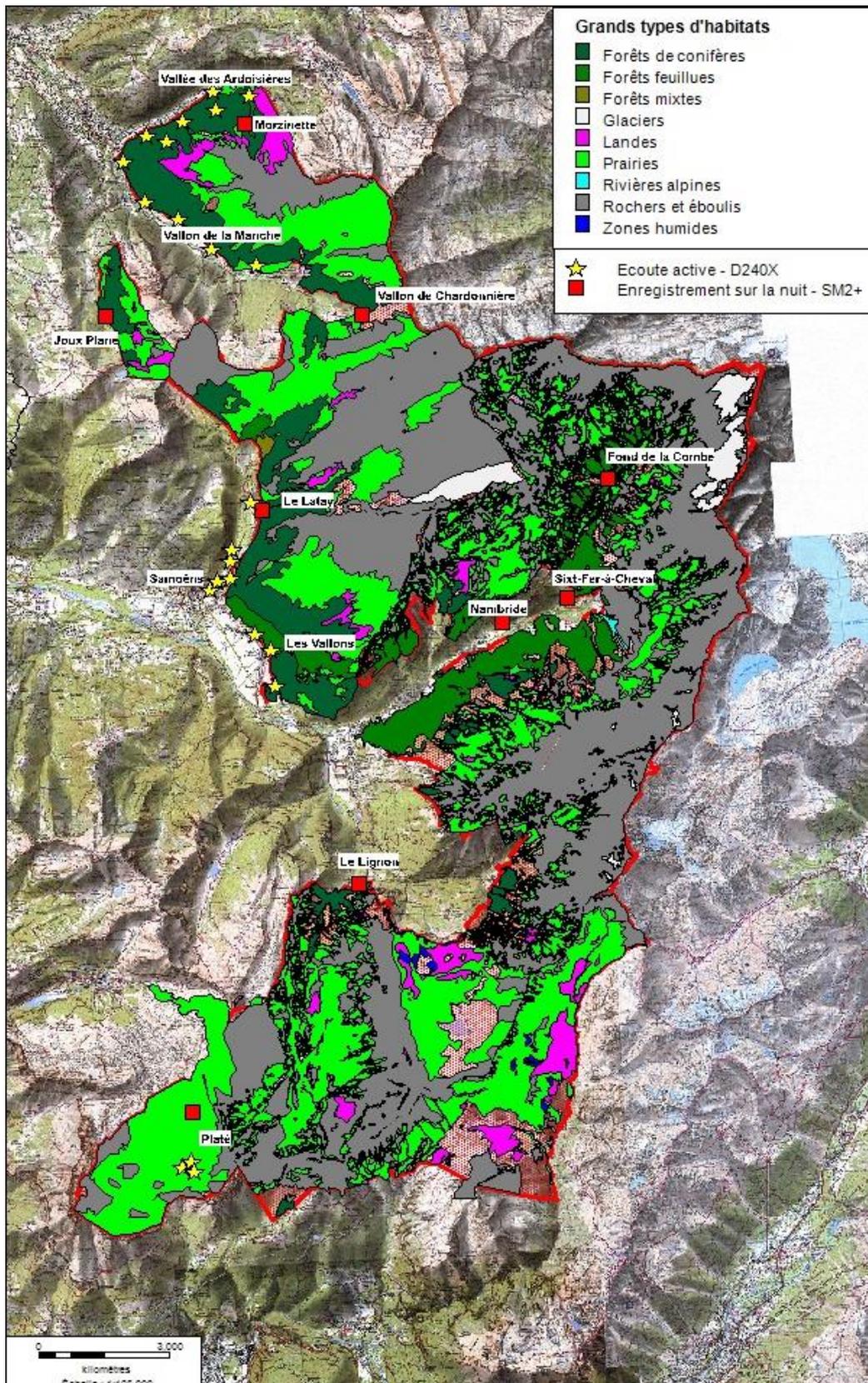


Fig. 1. Localisation des points d'écoute

Données de terrain et méthodologies d'inventaire des Chiroptères

Les chauves-souris sont des mammifères de l'ordre des Chiroptères. Elles ont des mœurs nocturnes, pratiquent le vol actif et se déplacent par écholocation. Elles ont su s'adapter à un grand nombre de gîtes naturels qui varient de l'été à l'hiver et selon l'espèce : milieu souterrain, crevasse, fissure, paroi rocheuse, derrière des écorces, dans les cavités arboricoles, habitations humaines.



Figure 2 : Cycle biologique d'une chauve-souris au cours de l'année (Source : ROUÉ & BROCHET, 2007)

Fig. 2. Cycle biologique d'une chauve-souris

SOURCE : CAHIER TECHNIQUE - 2007

Il existe plus de 1000 espèces au niveau mondial, mais seulement 34 espèces sont présentes en France métropolitaine. Toutes ces espèces sont intégralement protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 qui fixe la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Les 30 espèces de chiroptères de Rhône-Alpes font l'objet d'un Plan Régional d'Action, comme dans beaucoup d'autres régions, en attente d'un possible nouveau Plan d'Action au niveau national.

La plupart des sons émis par les Chiroptères sont inaudibles pour l'oreille humaine d'où la nécessité de les enregistrer, durant la nuit et pendant les périodes actives, pour les analyser à l'aide d'un matériel spécifique :

- La détection hétérodyne se base sur la comparaison du son initial émis par la chauve-souris avec le son interne et modulable de l'appareil. Le signal restitué par le détecteur résulte de la différence de ces deux sons et est donc totalement artificiel. Bien qu'on puisse identifier l'espèce émettrice dans certains cas particuliers, ce type de détecteur ne permet généralement de détecter que la présence de groupe d'espèce (Chiroptères du genre *Myotis*, *Plecotus*, etc.).
- La détection par expansion de temps consiste à enregistrer les émissions ultrasonores dans une mémoire digitale qui restitue la séquence au ralenti, ce qui la rend audible aux oreilles humaines. Le son peut être analysé de façon fine car la structure, le rythme et l'intensité du signal sont conservés, ainsi que les fréquences de toutes les espèces de Chiroptères et donc une fiabilité des données obtenues.

Les inventaires se font donc pendant les premières heures de la nuit (utilisation du détecteur « Pettersson D240X) le long de transects et de points d'écoute sur les sites d'étude. Des enregistrements et une analyse ultérieure avec le logiciel Batsound© permet de préciser les espèces grâce aux sonogrammes. Des enregistrements sont également réalisés automatiquement durant toute la nuit à l'aide du boîtier SM2+, les sonogrammes étant eux aussi analysés avec le logiciel Batsound© après leur extraction et décompression. Le principe repose sur la spécificité de chaque sonogramme. Chaque espèce émet des ultrasons avec des paramètres qui permettent de les identifier, en fonction du milieu où les enregistrements ont été réalisés (milieu ouvert, lisière ou transit, milieu fermé - cf. Barataud 1989 et 2012 - Arthur et Lemaire 2009- Hacquart 2009) :

- La fréquence initiale d'émission
- La fréquence terminale d'émission,
- L'amplitude du signal
- La longueur d'émission du signal,
- L'intervalle entre chaque signal

L'inventaire des gîtes potentiels se déroulent en journée et en fin de nuit. Il consiste à relever les endroits potentiels de gîtes des chauves-souris en fonction des espèces déterminées dans la phase précédente d'écoute. Sont particulièrement recherchés les gîtes suivants :

- Bâtiments avec des combles accessibles aux chauves-souris,
- Bâtiments avec des bardages en bois,
- Bâtiments avec des caves accessibles aux chauves-souris,
- Falaises, grottes, murs en pierre, ponts, tunnels
- Arbres et vieux bois avec trous (ancienne loge de pic par exemple), décollement d'écorce,

Limites des inventaires

L'étude des Chiroptères par la méthode acoustique est assez récente, mais largement répandue. Les sonogrammes ainsi obtenus sont fiables, mais la détermination des espèces restent complexes, même pour les plus expérimentés. En effet les chauves-souris disposent d'une gamme de fréquences qu'elles exploitent différemment selon la région et la période d'activité, ce qui complexifie d'avantages la détermination d'une espèce.

De ce fait, compléter ce type d'inventaire avec une autre méthode permettrait d'avoir des données d'autant plus fiables, et de pouvoir bénéficier de nouvelles données comme le gabarit de l'individu (méthode de capture au filet), la localisation du gîte de reproduction (méthode de radiopistage), etc.

Outre la méthode plutôt technique, la météo joue un rôle très important dans la détection d'individus. En effet, la majorité des chauves-souris ne volent pas sous de mauvaises conditions météorologiques (pluie forte, vent fort, nuit très fraîche). L'été 2014 ayant vu des conditions défavorables (nuits pluvieuses, températures nocturnes en dessous de la barre des 10°C notamment en altitude, etc.), les inventaires ne révèlent probablement pas la totalité de la richesse du site. De nombreuses espèces, plus sensibles et plus discrètes, ont donc très certainement échappées aux détecteurs pour plusieurs raisons :

- Elles restent dans leur gîte jusqu'à ce que le temps s'améliore,
- Prise de court par les intempéries, elles s'abritent dans des gîtes temporaires de basse altitude (hors site Natura 2000),
- Elles migrent vers des stations plus chaudes et moins pluvieuses,
- Les conditions météorologiques ont limité le développement des populations d'Insectes, notamment en altitude, limitant le nombre de proies des chauves-souris, induisant une occupation spatiale différentes d'une année favorable.

Contact des Chiroptères sur le site entre Juillet et Septembre 2014

Le détail chiffré des prospections de l'été 2014 concernant la présence des Chiroptères sur le site sont présentés dans le tableau suivant :

Espèces	Sixt-Fer-à-Cheval	Samoëns	Joux Plane	Refuge de Platé	Lignon	Les Vallons	Le Latay	Vallon de la Manche	Vallée des Ardoisières	Vallon de Chardonnière	Sixt-Nambride	Sixt-Fond de la Combe	Morzinette	TOTAL
<i>Barbastella barbastellus</i>	9								10	7	8	12		46
<i>Eptesicus nilssonii</i>			5											5
<i>Hypsugo savii</i>			1				1							2
<i>Myotis alcaethoe</i>					1									1
<i>Myotis bechsteinii</i>			2						1		11	4	41	59
<i>Myotis daubentonii</i>			3		2					11		2	10	28
<i>Myotis emarginatus</i>							3						4	7
<i>Myotis mystacinus</i>		4	7			1							74	86
<i>Nyctalus leisleri</i>							7						1	8
<i>Pipistrellus nathusii</i>		2	19		2	3			2	30	35	10	4	107
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1	7	18	1	126	5	204	4	10	159	99	222	86	942
TOTAL														1291

Annexe 4 : Cartes issues du Diagnostic écologique et fonctionnel de la fédération des chasseurs

1.1 Unités Naturelles TLY

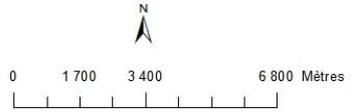
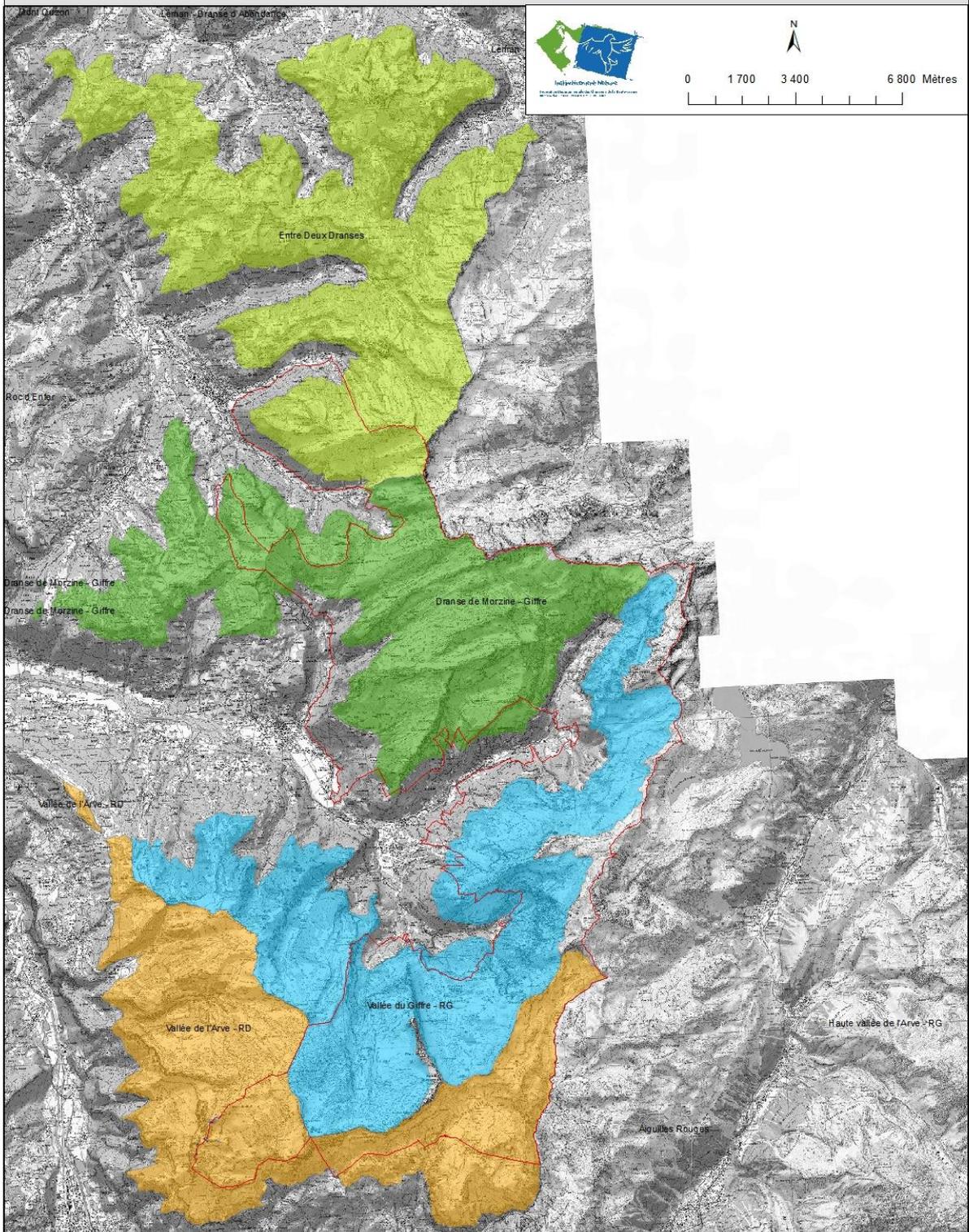
1.2 Unités de gestion cerf

1.3 Unités de gestion chamois

ANNEXE 8 : CARTES ISSUES DU DIAGNOSTIC FAUNE FDC 74

8.1 UNITES NATURELLES TLY

Unités Naturelles (UN) TLY site Natura 2000 Haut Giffre

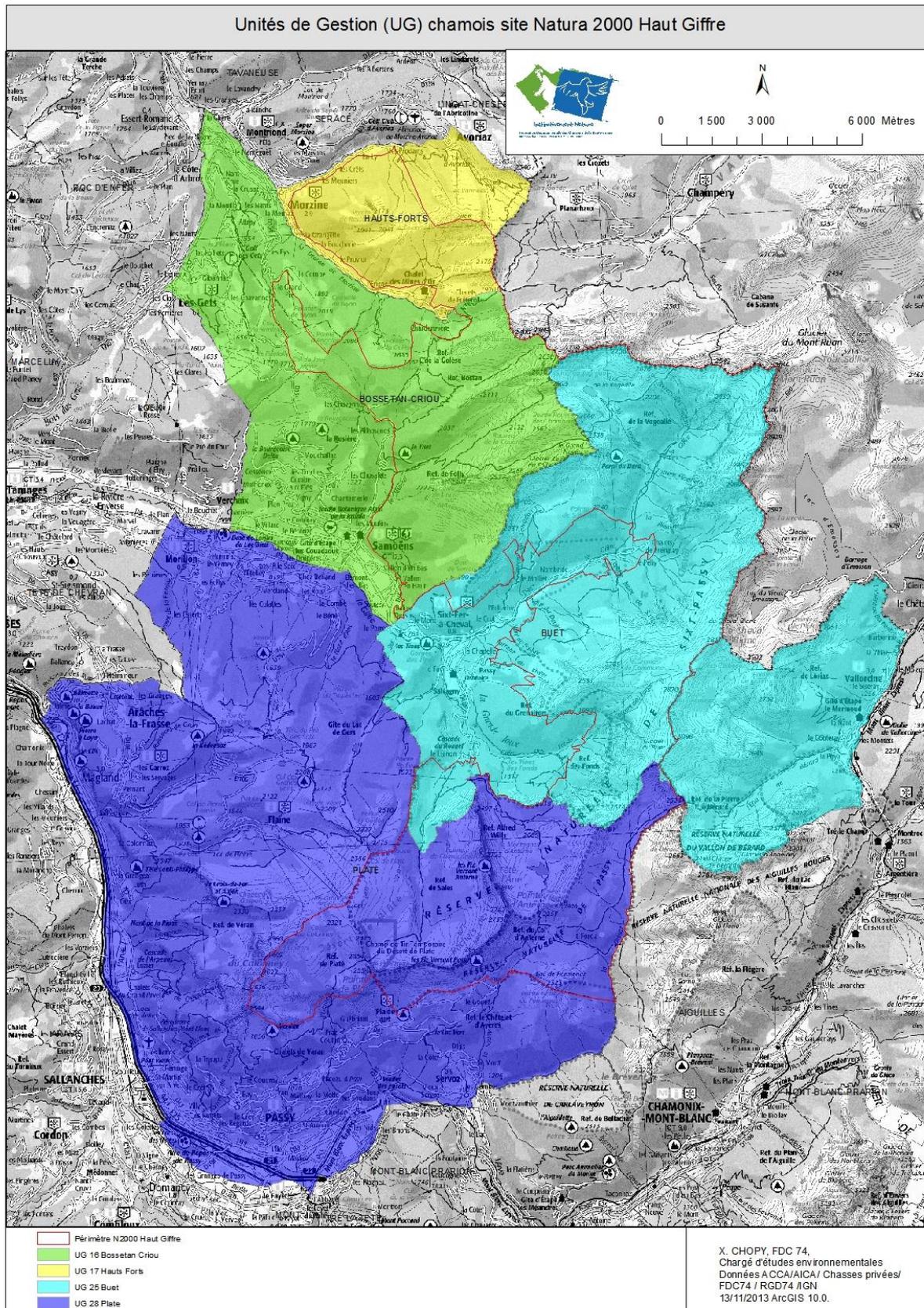


- Dranse de Morzine - Giffre
- Entre Deux Dranses
- Vallée de l'Arve - RD
- Vallée du Giffre - RG

Périmètre N2000 Haut Giffre_ZPS

X. CHOPY, FDC 74.
 Chargé d'études environnementales
 Données ACCA/AICA/ Chasses privées/
 FDC74 / RGD74 /IGN
 13/11/2013 ArcGIS 10.0.

8.2 UNITES DE GESTION CHAMOIS



ANNEXE 9 : CHARTE NATURA 2000

La **Charte Natura 2000** permet la poursuite, le développement et la valorisation de bonnes pratiques et de savoir-faire locaux favorables à la conservation des espaces naturels.

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion au DOCOB qui n'implique pas de versement de rémunération (pas d'accompagnement financier). La signature d'une Charte donne cependant droit à **l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFPNB).

Elle contribue à atteindre les objectifs de conservation sous la forme de recommandations et d'engagements de bonnes pratiques.

Peuvent adhérer à la Charte : le propriétaire ou toute personne physique ou morale, publique ou privée disposant d'un mandat pour intervenir et prendre des engagements de gestion.

La durée d'adhésion est de **5 ans**.

La signature de la Charte est compatible avec la signature d'un contrat Natura 2000.

Cette gestion « de bon sens », sans surcoût, favorise le maintien de la biodiversité.

La charte Natura 2000 du site du Haut-Giffre est composée **d'engagements et de recommandations de gestion spécifiques** à chaque grand type de milieux présents dans les parcelles engagées.

Elle s'applique sur tout ou partie des territoires inclus dans le site Natura 2000.

Une déclaration d'adhésion est à remplir et à retourner auprès de la collectivité porteuse de l'animation du site Natura 2000 du Haut Giffre.

« **R** » : recommandations

« **E** » : engagements

Site NATURA 2000 du Haut Giffre

Milieus ouverts : herbacés et milieux rocheux

R1 Limiter l'utilisation des engrais chimiques, amendements produits antiparasitaires et pesticides

R2 Encourager l'exploitant agricole à signer une MAEC



Tarine alpage de Gers

E1 Faire brouter les unités pastorales de manière extensive pour entretenir les pelouses et landes ou les faire faucher.

E2 Ne pas détruire les prairies, pelouses et landes. Ne pas drainer ni assécher ni remblayer ni recalibrer les mares et tourbières

R3 Maintenir les habitats rocheux d'intérêt communautaire et préserver les zones de nidification d'espèces rupestres

R4 Effectuer l'entretien de l'équipement des aménagements en rochers en dehors des périodes de reproduction



Platé, vu de l'Aiguillette des Houches - 2011



Vallon de Villy - 2013

R5 Favoriser une gestion tardive en présence d'espèces d'intérêt communautaire : tétras, lagopède... et un pâturage adapté

Forêts de montagne

E3 Sauf situation exceptionnelle, privilégier la régénération naturelle et le mélange d'essences

E4 Intégrer les enjeux biodiversité (Sabot de Vénus, Buxbaumie, chouettes, pics) dans les cahiers des charges des travaux forestiers

R6 Essayer de laisser sur pied certains arbres à cavités susceptibles d'abriter la faune (pics, chouettes) et quelques bois morts (au sol et sur pied)



Forêt sous-Folly - sivm 2013

R7 Pour les plantations, utiliser les essences objectives adaptées à la station forestière, conformément au "guide des stations des Alpes du Nord".



Chouette de Tengmalm - Rodrigues

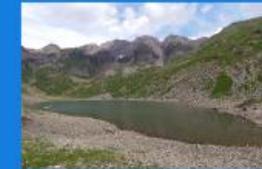


Chouette chevêchette - Rodrigues

Zones humides et lacs

E5 Ne pas détruire les prairies, pelouses et landes. Ne pas drainer ni assécher ni remblayer ni recalibrer les mares et tourbières

R8 Sur les milieux humides, éviter la pénétration d'engins, emprunter en priorité les pistes tracées et préférer les engins à faible portance pour pénétrer dans le milieu



Lac de la Vogelle - sivm 2015



Lac d'Anterne - sivm 2015

Activités transversales de sports et de loisirs

E6 Informer la structure animatrice de toute nouvelle pratique sportive ou de loisirs non soumise à évaluation des incidences et pouvant avoir un impact sur la conservation des habitats et des espèces et demander une expertise auprès de la structure porteuse pour implanter un nouvel aménagement*

R10 Eviter de sortir des chemins



Orchidée - sivm



Départ Trail Tour des Fiz - 30km - 2014



Ski de randonnée - sivm

E8 Ne pas déranger la faune présente sur le site, ne pas détruire des oeufs et des nids

R9 Limiter le dérangement en période sensible en évitant la fréquentation des zones hivernales et de nichées dès que cela est possible



Refuges Samoëns

E9 Ne pas cueillir la flore protégée : Sabot de Vénus, Chardon Bleu...

E7 Pratiquer la photographie de manière respectueuse : s'attacher à se fondre dans le paysage et chercher à ne pas provoquer. Ne pas employer la repasse.